

Notice de la Direction politique du Département politique¹

RELATIONS AVEC LE PORTUGAL

[Berne,] 20 août 1975

1. Situation générale

La lutte pour le pouvoir et les options politiques et économiques opposées des parties en présence ajoutent de nouvelles incertitudes à la situation économique désastreuse dans laquelle se trouve le Portugal. L'on ne peut guère parler de politique économique suivie par les autorités en dépit de plusieurs trains de nationalisations et de mesures de caractère isolé. Les gouvernements successifs ont donné l'impression de devoir suivre les événements plutôt que de les précéder et actuellement, c'est de *carence du pouvoir* qu'il faut parler².

Deux choses à retenir cependant:

- plusieurs membres des différents gouvernements ont rappelé à diverses reprises qu'en dehors de quelques secteurs réservés, les investissements étrangers étaient désirés au Portugal;
- les nationalisations n'ont en principe pas touché la partie étrangère des entreprises frappées par ces mesures.

2. Les intérêts suisses au Portugal

Les intérêts suisses ont beaucoup à souffrir du marasme³. Pertes dues à l'insolvabilité de nombreuses entreprises et particuliers; difficultés des entreprises opérant sur place pour l'obtention de crédits, difficultés dans leurs rapports avec les commissions ouvrières, etc. Nos exportations vers ce pays, qui s'étaient élevées en 1974 à 481 Mio. de francs, diminuent de l'ordre de 50% en 1975. Ces difficultés n'ont cependant *pas de caractère discriminatoire*.

Plusieurs entreprises suisses sont obligées de prendre des mesures en vue de réduire le volume de leurs intérêts au Portugal. Il est à craindre que le mouvement s'accroisse.

Pour ce qui est des personnes, leur situation matérielle se ressent des circonstances ou de mesures particulières comme des ruptures de contrats, mais elles n'ont été menacées, en dehors de quelques cas très particuliers, ni dans leur liberté, ni dans leurs biens⁴.

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#4647* (B.73.0). Rédigée par J.-P. Zehnder. Adressée par E. Thalman à P. Graber en vue de la réunion des Commissions des affaires étrangères du Parlement.

2. Sur la situation au Portugal, cf. doc. 164, dodis.ch/39059 et doss. CH-BAR#E2300-01#1977/30#49* (A.21.31).

3. Cf. la lettre de Ch. Müller à O. Uhl du 12 juin 1975, CH-BAR#E2200.54-03#1992/228#367* (521.70).

4. Cf. la notice de J.-P. Zehnder du 15 juillet 1974, CH-BAR#E2001E-01#1987/78#4627* (B.31.22.1.1).



3. Attitude des pays occidentaux

Les pays occidentaux suivent les événements au Portugal avec une attention préoccupée. *Stratégiquement*, ce pays joue un rôle important dans le système de défense occidental. *Solidarité européenne*: la révolution portugaise a suscité l'espoir qu'à un régime obscurantiste succède un régime s'inspirant des principes communs aux pays du Conseil de l'Europe.

Les pays occidentaux ont manifesté appui et compréhension et certains font maintenant ouvertement pression pour favoriser l'évolution du Portugal vers une *démocratie pluraliste*.

Concrètement:

- appui aux forces modérées
- compréhension pour les mesures prises pour tenter d'enrayer l'effondrement économique (ex. surtaxe à l'importation)
- promesse d'une aide économique massive.

a) Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe le premier a mis sur pied un programme de coopération technique, relativement modeste, de l'ordre de 1 Mio. de francs français⁵.

b) Pays de la Communauté

Les Neuf ont pris une véritable option politique en se déclarant prêts à accorder une aide massive. Ils l'ont réaffirmé solennellement lors de la réunion du dernier Conseil des chefs de gouvernement (16 et 17. 7) tout en étant absolument clairs sur ses conditions politiques: le Conseil européen fait également observer que, conformément à ses traditions politiques et historiques, la Communauté européenne ne saurait apporter son soutien qu'à une démocratie de caractère pluraliste⁶. Ce dossier est actuellement en veilleuse, dans l'attente que se clarifie la situation politique au Portugal.

c) AELE

Les deux dernières conférences ministérielles⁷ ont admis le principe d'une aide et l'AELE a été saisie de différentes demandes portugaises, notamment de coopération technique, de facilités tarifaires et la création d'un Fonds de développement industriel⁸ dont ni les objectifs précis, ni les modalités, ni l'ordre de grandeur n'ont été déterminés. Ces requêtes sont à l'étude.

5. Cf. le document d'information du Comité des ministres du Conseil de l'Europe du 7 juillet 1975, CH-BAR#E2210.8-03#1991/171#54* (-).

6. Cf. doss. CH-BAR#E2001E-01#1987/78#1126* (C.41.765.004).

7. Sur la réunion ministérielle des 31 octobre et 1^{er} novembre 1974, cf. le PVCF N° 2064 du 18 décembre 1974, dodis.ch/39896 et sur la réunion ministérielle du 22 mai 1975, cf. le PVCF N° 1154 du 25 juin 1975, CH-BAR#E1004.1#1000/9#819*. Sur les relations entre l'AELE et le Portugal, cf. aussi le PVCF N° 875 du 23 mai 1973, dodis.ch/39891; le PVCF N° 1193 du 7 août 1974, dodis.ch/39595; la notice de C. Jagmetti du 6 octobre 1975, dodis.ch/39897 et doss. CH-BAR#E2210.8-03#1991/171#54* (-) et E7113A#1988/216#230* (762.3).

8. Cf. la notice de J.-J. Maeder du 7 octobre 1975, dodis.ch/39886 et la lettre de E. Brugger à la Ritex AG du 23 décembre 1975, dodis.ch/39887.

d) Aides bilatérales

Accordées ou en négociation des USA, de la France, de la RFA, etc.

4. Attitude de la Suisse

Pour des raisons de politique générale et de solidarité, la Suisse ne peut rester indifférente aux efforts en vue de soutenir une évolution du Portugal vers un régime s'inspirant ou se rapprochant des grands principes communs aux pays du Conseil de l'Europe.

Elle est prête à l'aider dans cette voie et dans la mesure de ses moyens – (y. c. si nécessaire à solliciter l'approbation parlementaire pour une participation éventuelle à un Fonds de développement industriel de l'AELE⁹) – en prenant part dans un esprit positif à l'élaboration de mesures d'aides en sa faveur dans le cadre de l'AELE. Elle participe d'ores et déjà au programme du Conseil de l'Europe. Le Conseil fédéral a approuvé ces vues lors de sa séance du 9 juillet 1975¹⁰.

Par ailleurs, il est prévu qu'une délégation économique portugaise de haut niveau vienne en Suisse pour discuter des possibilités de coopération entre les deux pays. La date n'a pas encore pu être fixée. Néanmoins, l'invitation est maintenue (y. c. par le Vorort) et permettra le cas échéant d'attirer l'attention sur les problèmes en suspens¹¹.

5. Angola

a) La Suisse a déjà accordé une aide humanitaire à l'Angola, de l'ordre de 1 Mio. de francs, pour venir en aide aux victimes des troubles¹². Par ailleurs, la Swissair, sous contrat de la compagnie nationale portugaise TAP, participe à l'évacuation de la population blanche de l'Angola vers Lisbonne¹³. Il n'est pas à exclure – étant donné la situation économique et financière du Portugal – que ce pays nous demande une aide financière pour remplir ses obligations vis-à-vis de Swissair.

b) La colonie suisse en Angola s'est progressivement réduite à 50 personnes environ, missionnaires pour la plupart.

c) Il est peu probable que l'Angola puisse accéder comme prévu à l'indépendance, le 11 novembre, à la suite d'élections générales tenues au mois d'octobre. Il n'est pas à exclure que le MPLA déclare unilatéralement l'indépendance, ni que les autorités portugaises, dépassées par les événements, remettent le pouvoir à plusieurs gouvernements provisoires angolais et fassent appel à l'ONU. Il importe, dans ces conditions, de ne pas donner suite aux sollicitations adressées à la Suisse par l'un ou l'autre des mouvements nationalistes en conflit¹⁴.

9. Cf. le PVCF N° 2062 du 5 novembre 1975, dodis.ch/39898.

10. PVCF N° 1231 du 9 juillet 1975, dodis.ch/39057.

11. Sur les motifs du report de la venue en Suisse de la délégation portugaise, cf. le télégramme N° 206 de G. E. Bucher au Département politique du 13 octobre 1975, CH-BAR#E7113A#1988/216#230* (762.3).

12. Cf. doc. 166, dodis.ch/38886, note 15.

13. Cf. la notice de C. Huguenin du 17 juin 1975, dodis.ch/40032.

14. Cf. la notice de C. Huguenin du 11 novembre 1975, dodis.ch/40031.